

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .....15

Nombre de conseillers en  
exercice : .....29

Date de convocation :  
22 mars 2023

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE.

**Présidence :** Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents :**

Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Fabrice BOYER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET, Thierry MERCIER

**Mandat de procuration :** Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Bruno MINUTIELLO à Gérard RITZ, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Jean-Paul FRANCOIS, Jean-Claude BAZIN à Philippe COLIN, Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Christophe SONREL à Olivier MARTET

**Absents :** Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Philippe ARNOULD

**Voix consultatives :** Sophie LEHE était excusée, Claude RICHARD était présents.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier MARTET

Membres présents.....19

Absents ayant donné mandat de procuration.....7

Absents.....3

Votants.....26

### **Délibération 2023-020**

#### **FINANCES**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	26	26	0	0	0

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME 2023**

Le budget primitif du Budget de la régie dotée de la seule autonomie financière maison du tourisme 2023 est joint au projet de délibération.

Sur proposition du Président, vu son rapport,  
Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif du budget de la régie dotée de la seule autonomie financière maison du tourisme 2023 comme suit :

<i>En section de fonctionnement</i>	<i>En section d'investissement</i>
Dépenses : 182 149,54 € Recettes : 182 149,54 €	Dépenses : 27 862,42 € Recettes : 47 570,12 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 5 avril 2023  
Philippe DANIEL,  
Président.

